

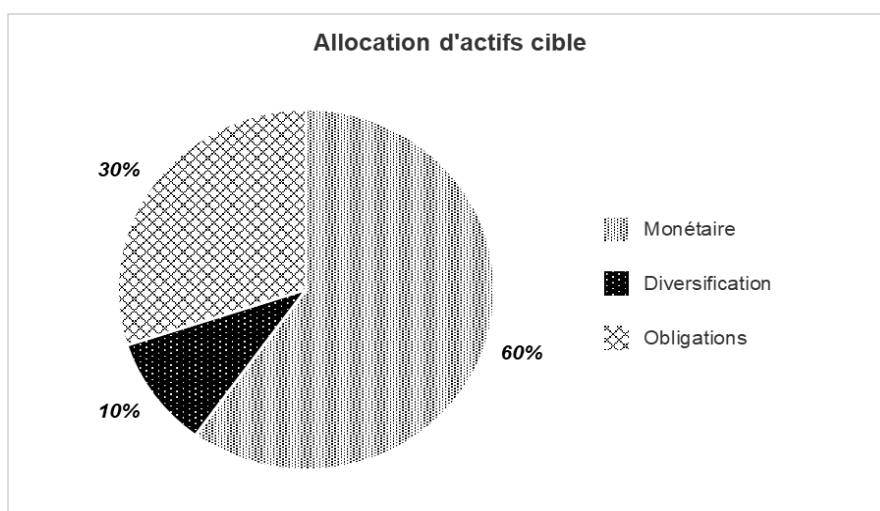
**SERVICE DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT : ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS**

Ce document a pour objectif de présenter une estimation des frais annuels supportés dans le cadre du service de conseil en investissement. Cette estimation vous est remise préalablement à la souscription de ce service ou à l'occasion de la modification du profil de risque de votre compte.

Elle est calculée à titre d'exemple sur la base d'un montant brut investi de 100 000 € et des hypothèses décrites ci-dessous. De ce fait, les coûts réellement supportés au cours de la durée de l'investissement peuvent différer de ceux repris dans cet exemple.

1. Informations sur le profil de risque choisi et l'allocation de référence

- Profil(s) de risque : Faible
- Allocation du portefeuille correspondante au profil de risque :

**2. Estimation des frais annuels associés à un profil de risque faible pour un investissement de 100 000 €**

L'estimation des frais présentée dans le tableau ci-dessous est calculée sur la base des hypothèses complémentaires suivantes :

1. Composition du portefeuille : 100% OPC (Organisme de Placement Collectif)
2. Part de cash dans l'investissement la première année : 40%
3. Sur le portefeuille existant, soit 60% du montant total, réinvestissement à hauteur de 20% la première année (cf. (1) du glossaire)
4. Suivi des recommandations d'investissement conduisant à un taux de rotation du portefeuille (cf. (2) du glossaire) de 30% à compter de la 2^{ème} année de détention
5. Données de frais OPC :

	Monétaire	Diversification	Obligations
Droit de garde	0,075%	0,075%	0,075%
Frais indirects	0,00%	1,80%	0,50%
Frais d'entrée	0,00%	1,07%	1,20%

NB : Ces estimations sont valables quel que soit votre profil financier



Montant de l'investissement	Type de frais	Frais en €			Frais en %
		Frais uniques	Frais récurrents	Total	
100 000 €	Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires	242,84	422,5	665,34	0,67%
	<i>Droits de garde ⁽³⁾</i>		22,5		
	<i>Commission de gestion financière ⁽⁴⁾</i>		400		
	<i>Frais de courtage ⁽⁵⁾</i>	0			
	<i>Frais d'entrée non acquis à la société de gestion ⁽⁷⁾</i>	242,84			
	<i>Frais de sortie non acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais de change</i>	0			
	Rétrocessions perçues par la banque ⁽⁶⁾		173,45	173,45	0,17%
	Frais liés à l'instrument financier	0	156,55	156,55	0,16%
	<i>Frais d'entrée acquis à la société de gestion ⁽⁸⁾</i>	0			
	<i>Frais de sortie acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais indirects ⁽⁹⁾</i>		156,55		
	Montant total des frais estimés pour la 1^{ère} année (TTC)	242,84	752,50	995,34	1,00%

Les frais totaux sont ainsi estimés à 1% du montant investi (995,34 €) la 1^{ère} année et à 0,89% (892,60 €) à compter de la 2^{ème} année d'investissement (voir tableau ci-dessous).

Années de détention	Total des frais en €	Total des frais en %
Année 1	995,34	1,00%
Années suivantes	892,60	0,89%

3. Illustration de l'impact des frais annuels estimés sur une performance annuelle brute

La 1^{ère} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,00% du montant de votre investissement.

A partir de la 2^{ème} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 0,89% du montant de votre investissement.

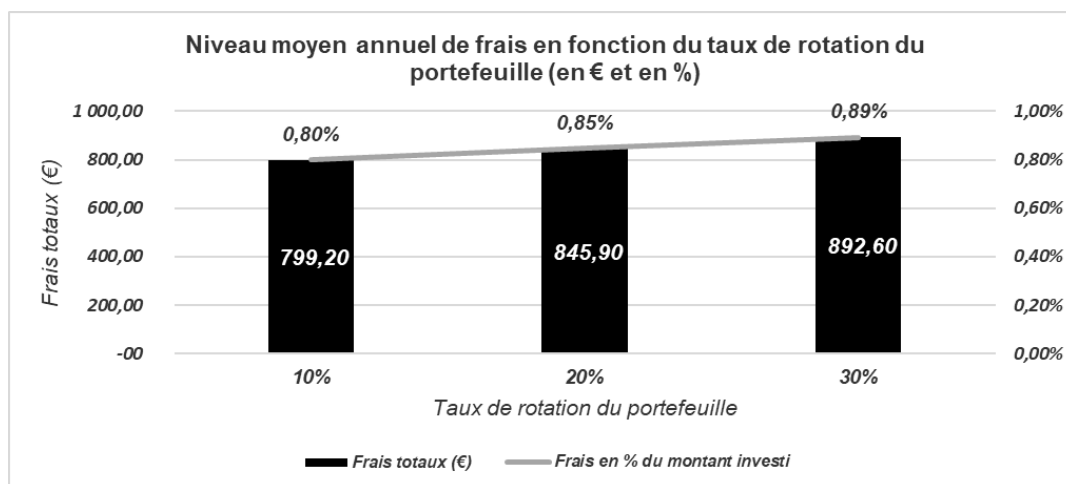
Ainsi, pour une détention de 3 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 0,93% du montant de votre investissement.

Ainsi, pour une détention de 5 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 0,91% du montant de votre investissement.



4. Evolution des frais estimés au regard du taux de rotation de votre portefeuille

Le niveau des frais estimés évoluera également en fonction du suivi des recommandations d'investissement (réallocation de votre portefeuille, nouvel investissement...) que vous déciderez de réaliser sur votre compte au cours de l'année. Le graphique ci-dessous illustre le niveau moyen annuel de frais estimé, à compter de la 2^{ème} année de détention, pour trois taux de rotation annuels de portefeuille (10%, 20% et 30%¹).



5. Avertissement

Afin d'améliorer la transparence auprès de ses Clients, BNP Paribas Banque Privée France vous communique à titre illustratif une estimation raisonnable des coûts et frais liés aux produits et aux services dans des conditions de marchés normales et basée sur les tarifs publiés en vigueur au moment de la publication de ce document.

Toutefois, les coûts et frais réels peuvent s'écarter de l'estimation fournie par les tableaux ci-dessus en fonction de votre situation, des circonstances dans lesquelles chaque transaction est conclue et de la composition réelle du portefeuille. En tout état de cause, le prix de nos instruments financiers sera déterminé conformément à notre politique de meilleure exécution.

Les coûts et frais réellement supportés au sein de votre portefeuille vous seront communiqués annuellement.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une modification du profil de risque de votre compte titres pourra entraîner une évolution à la hausse comme à la baisse de l'estimation des frais liée. Dans ce cas, une estimation de frais correspondant au nouveau profil de risque de votre compte vous sera communiquée.

En outre, la présente estimation de frais pourrait faire l'objet d'une mise à jour suite à des évolutions importantes des conditions de marché, des modifications significatives des allocations d'actifs associées aux différents profils de risque... Dans une telle hypothèse, nous vous en informerons et mettrons à votre disposition l'estimation des frais mise à jour.

Votre banquier privé est à votre disposition pour toute information complémentaire.

¹ Pour rappel, les frais estimés à compter de la 2^{ème} année de détention (cf. 2 - Estimation des frais annuels) ont été calculés avec un taux de rotation de portefeuille de 30%



6. Glossaire

(1) Méthodologie utilisée pour calculer l'estimation des frais

Afin de calculer ces estimations, les données suivantes ont été utilisées :

- Données de gestion observées :

- La composition du portefeuille
- Les détentions moyennes des catégories d'instruments financiers en % associées aux profils de risque
- Les taux d'activité moyens du portefeuille en %
- Le taux de courtage moyen (actions et obligations)
- Le taux de frais d'entrée moyen par type d'OPC
- Le taux de droit de garde moyen (applicable aux OPC externes)

- Données liées à l'OPC (Organisme de Placement Collectif) :

- Les taux moyens de frais indirects pour les OPC

- Données liées aux options tarifaires :

- Le taux de commission de gestion financière figurant dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée

Ces taux s'appuient sur la tarification en vigueur au 31 décembre 2017.

(2) Niveau d'activité du portefeuille : mesure le volume des opérations d'achat ou/et de vente que vous choisirez d'effectuer sur votre compte. Ce taux représente la somme des achats et des ventes d'actifs financiers retraitée de l'ensemble des souscriptions et des rachats, rapportée à l'actif net moyen.

(3) Droit de Garde : ces frais sont liés à la tenue de compte conservation des titres et aux opérations administratives effectuées sur le Compte titres. Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base de la valorisation du portefeuille de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres au 31 décembre de l'année précédente,
- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil de l'année précédente.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

(4) Commission de gestion financière : la commission de gestion financière est calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations des actifs gérés dans le cadre de la Gestion Conseillée à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente. La valorisation de certains actifs (notamment les SCPI, SOFICA, FIP, FCPI, FCPR, GFF et GFA) ne sera pas prise en compte pour calculer le montant de la commission de gestion financière, en raison de l'absence potentielle de liquidité de ces avoirs.

La commission de gestion financière est perçue dans le cadre de la Convention Banque Privée. La Convention Banque Privée est un contrat qui matérialise votre relation avec BNP Paribas Banque Privée. Vous trouverez plus de précisions dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée, disponible dans votre Centre de Banque Privée ou sur le site bnpparibas.nc.

(5) Frais de courtage : les frais de courtage sont les frais facturés en bourse lors de l'achat ou de la vente de titres boursiers et d'ETF. La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

(6) Rétrocessions : au titre de son activité de distribution, la banque peut être amenée à percevoir des rétrocessions de la part des producteurs d'instruments financiers.



(7) **Frais d'entrée non acquis** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par la banque au titre de son activité de distribution, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

(8) **Frais d'entrée acquis (au gérant / à l'OPC)** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par le gérant de l'OPC ou l'OPC lui-même, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions de l'OPC.

(9) **Frais indirects** : les frais indirects rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative, qui est publiée nette de frais. Ils sont récurrents et hors rétrocessions perçues par la banque. Ils comprennent les frais courants, les frais de transaction et la commission de surperformance.

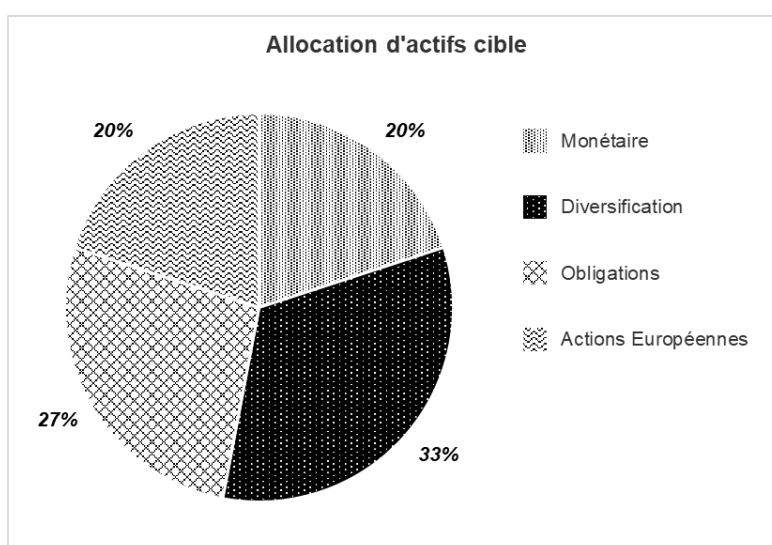
**SERVICE DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT : ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS**

Ce document a pour objectif de présenter une estimation des frais annuels supportés dans le cadre du service de conseil en investissement. Cette estimation vous est remise préalablement à la souscription de ce service ou à l'occasion de la modification du profil de risque de votre compte.

Elle est calculée à titre d'exemple sur la base d'un montant brut investi de 100 000 € et des hypothèses décrites ci-dessous. De ce fait, les coûts réellement supportés au cours de la durée de l'investissement peuvent différer de ceux repris dans cet exemple.

1. Informations sur le profil de risque choisi et allocation de référence

- Profil de risque : Modéré
- Allocation du portefeuille correspondante au profil de risque :

**2. Estimation des frais annuels associés à un profil modéré pour un investissement de 100 000 €**

L'estimation des frais présentée dans le tableau ci-dessous est calculée sur la base des hypothèses complémentaires suivantes :

1. Composition du portefeuille : 100% OPC (Organisme de Placement Collectif)
2. Part de cash dans l'investissement la première année : 40%
3. Sur le portefeuille existant, soit 60% du montant total, réinvestissement à hauteur de 20% la première année (cf. (1) du glossaire)
4. Suivi des recommandations d'investissement conduisant à un taux de rotation du portefeuille (cf. (2) du glossaire) de 30% à compter de la 2^{ème} année de détention
5. Données de frais OPC :

	Monétaire	Diversification	Obligations	Actions européennes
Droit de garde	0,075%	0,075%	0,075%	0,075%
Frais indirects	0,00%	1,80%	0,50%	1,50%
Frais d'entrée	0,00%	1,07%	1,20%	1,42%

NB : Ces estimations sont valables quel que soit votre profil financier



Montant de l'investissement	Type de frais	Frais en €			Frais en %
		Frais uniques	Frais récurrents	Total	
100 000 €	Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires	499,77	422,5	922,27	0,92%
	<i>Droits de garde ⁽³⁾</i>		22,5		
	<i>Commission de gestion financière ⁽⁴⁾</i>		400		
	<i>Frais de courtage ⁽⁵⁾</i>	0			
	<i>Frais d'entrée non acquis à la société de gestion ⁽⁷⁾</i>	499,77			
	<i>Frais de sortie non acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais de change</i>	0			
	Rétrocessions perçues par la banque ⁽⁶⁾		540,84	540,84	0,54%
	Frais liés à l'instrument financier	0	488,16	488,16	0,49%
	<i>Frais d'entrée acquis à la société de gestion ⁽⁸⁾</i>	0			
	<i>Frais de sortie acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais indirects ⁽⁹⁾</i>		488,16		
	Montant total des frais estimés pour la 1^{ère} année (TTC)	499,77	1 451,50	1 951,27	1,95%

Les frais totaux sont ainsi estimés à 1,95% du montant investi (1 951,27€) la 1^{ère} année et à 1,74% (1 739,83€) à compter de la 2^{ème} année d'investissement (voir tableau ci-dessous).

Années de détention	Total des frais en €	Total des frais en %
Année 1	1 951,27	1,95%
Années suivantes	1 739,83	1,74%

3. Illustration de l'impact des frais annuels estimés sur une performance annuelle brute

La 1^{ère} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,95% du montant de votre investissement.

A partir de la 2^{ème} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,74% du montant de votre investissement.

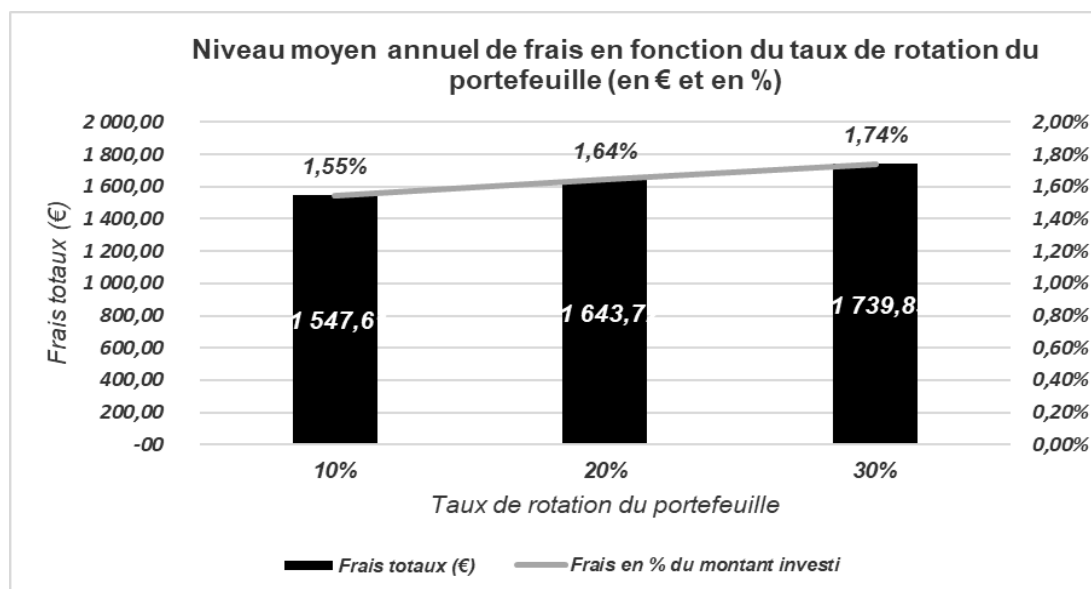
Ainsi, pour une détention de 3 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 1,81% du montant de votre investissement.

Ainsi, pour une détention de 5 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 1,78% du montant de votre investissement.



4. Evolution des frais estimés au regard du taux de rotation de votre portefeuille

Le niveau des frais estimés évoluera également en fonction du suivi des recommandations d'investissement (réallocation de votre portefeuille, nouvel investissement...) que vous déciderez de réaliser sur votre compte au cours de l'année. Le graphique ci-dessous illustre le niveau moyen annuel de frais estimé, à compter de la 2^{ème} année de détention, pour trois taux de rotation annuels de portefeuille (10%, 20% et 30%¹).



5. Avertissement

Afin d'améliorer la transparence auprès de ses Clients, BNP Paribas Banque Privée France vous communique à titre illustratif une estimation raisonnable des coûts et frais liés aux produits et aux services dans des conditions de marchés normales et basée sur les tarifs publiés en vigueur au moment de la publication de ce document.

Toutefois, les coûts et frais réels peuvent s'écarter de l'estimation fournie par les tableaux ci-dessus en fonction de votre situation, des circonstances dans lesquelles chaque transaction est conclue et de la composition réelle du portefeuille. En tout état de cause, le prix de nos instruments financiers sera déterminé conformément à notre politique de meilleure exécution.

Les coûts et frais réellement supportés au sein de votre portefeuille vous seront communiqués annuellement.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une modification du profil de risque de votre compte titres pourra entraîner une évolution à la hausse comme à la baisse de l'estimation des frais liée. Dans ce cas, une estimation de frais correspondant au nouveau profil de risque de votre compte vous sera communiquée.

En outre, la présente estimation de frais pourrait faire l'objet d'une mise à jour suite à des évolutions importantes des conditions de marché, des modifications significatives des allocations d'actifs associées aux différents profils de risque... Dans une telle hypothèse, nous vous en informerons et mettrons à votre disposition l'estimation des frais mise à jour.

Votre banquier privé est à votre disposition pour toute information complémentaire.

¹ Pour rappel, les frais estimés à compter de la 2^{ème} année de détention (cf. 2 - Estimation des frais annuels) ont été calculés avec un taux de rotation de portefeuille de 30%

6. Glossaire

(1) Méthodologie utilisée pour calculer l'estimation des frais

Afin de calculer ces estimations, les données suivantes ont été utilisées :

- Données de gestion observées :

- La composition du portefeuille
- Les détentions moyennes des catégories d'instruments financiers en % associées aux profils de risque
- Les taux d'activité moyens en %
- Le taux de courtage moyen (actions et obligations)
- Le taux de frais d'entrée moyen par type d'OPC
- Le taux de droit de garde moyen (applicable aux OPC externes)

- Données liées à l'OPC (Organisme de Placement Collectif) :

- Les taux moyens de frais indirects pour les OPC

- Données liées aux options tarifaires :

- Le taux de commission de gestion financière figurant dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée

Ces taux s'appuient sur la tarification en vigueur au 31 décembre 2017.

(2) taux de rotation du portefeuille : Ce taux représente la somme des achats et des ventes d'actifs financiers retraitée de l'ensemble des souscriptions et des rachats, rapportée à l'actif net moyen.

(3) Droit de Garde : ces frais sont liés à la tenue de compte conservation des titres et aux opérations administratives effectuées sur le Compte titres. Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base de la valorisation du portefeuille de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres au 31 décembre de l'année précédente,
- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil de l'année précédente.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

(4) Commission de gestion financière : la commission de gestion financière est calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations des actifs gérés dans le cadre de la Gestion Conseillée à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente. La valorisation de certains actifs (notamment les SCPI, SOFICA, FIP, FCPI, FCPR, GFF et GFA) ne sera pas prise en compte pour calculer le montant de la commission de gestion financière, en raison de l'absence potentielle de liquidité de ces avoirs.

La commission de gestion financière est perçue dans le cadre de la Convention Banque Privée. La Convention Banque Privée est un contrat qui matérialise votre relation avec BNP Paribas Banque Privée. Vous trouverez plus de précisions dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée, disponible dans votre Centre de Banque Privée ou sur le site bnpparibas.nc.

(5) Frais de courtage : les frais de courtage sont les frais facturés en bourse lors de l'achat ou de la vente de titres boursiers et d'ETF. La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

(6) Rétrocessions : au titre de son activité de distribution, la banque peut être amenée à percevoir des rétrocessions de la part des producteurs d'instruments financiers.



(7) **Frais d'entrée non acquis** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par la banque au titre de son activité de distribution, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

(8) **Frais d'entrée acquis (au gérant / à l'OPC)** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par le gérant de l'OPC ou l'OPC lui-même, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions de l'OPC.

(9) **Frais indirects** : les frais indirects rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative, qui est publiée nette de frais. Ils sont récurrents et hors rétrocessions perçues par la banque. Ils comprennent les frais courants, les frais de transaction et la commission de surperformance.

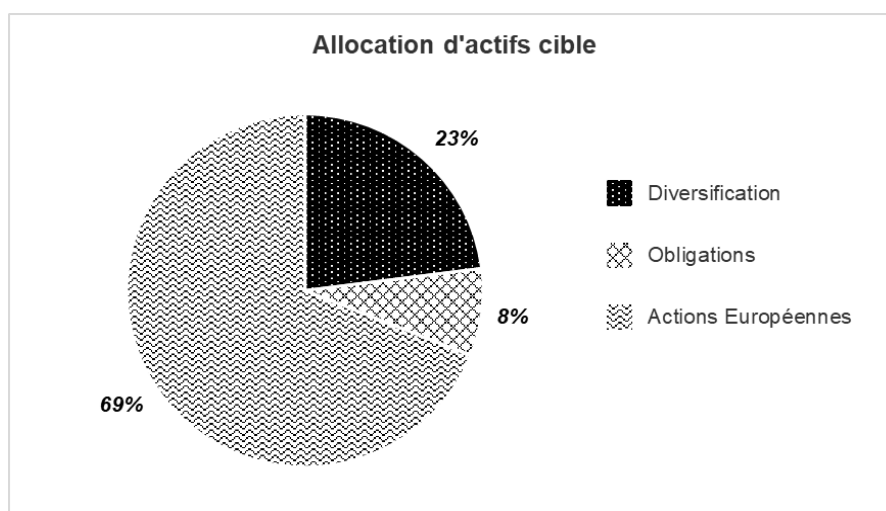
**SERVICE DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT : ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS**

Ce document a pour objectif de présenter une estimation des frais annuels supportés dans le cadre du service de conseil en investissement. Cette estimation vous est remise préalablement à la souscription de ce service ou à l'occasion de la modification du profil de risque de votre compte.

Elle est calculée à titre d'exemple sur la base d'un montant brut investi de 100 000 € et des hypothèses décrites ci-dessous. De ce fait, les coûts réellement supportés au cours de la durée de l'investissement peuvent différer de ceux repris dans cet exemple.

1. Informations sur le profil de risque et allocation de référence

- Profil de risque : Fort
- Allocation du portefeuille correspondante au profil de risque :

**2. Estimation des frais annuels associés à un profil fort pour un investissement de 100 000 €**

L'estimation des frais présentée dans le tableau ci-dessous est calculée sur la base des hypothèses complémentaires suivantes :

1. Composition du portefeuille : 50% OPC (Organisme de Placement Collectif) – 50% Titres vifs
2. Part de cash dans l'investissement la première année : 40%
3. Sur le portefeuille existant, soit 60% du montant total, réinvestissement à hauteur de 20% la première année (cf. (1) du glossaire)
4. Suivi des recommandations d'investissement conduisant à un taux de rotation du portefeuille (cf. (2) du glossaire) de 30% à compter de la 2^{ème} année de détention
5. Données de frais OPC :

	Diversification	Obligations	Actions européennes
Droit de garde	0,15%	0,15%	0,15%
Frais indirects	1,80%	0,50%	1,50%
Frais d'entrée	1,07%	1,20%	1,42%



6. Données de frais titres vifs :

Droit de garde	0,15%
Frais de courtage	0,70%

NB : Ces estimations sont valables quel que soit votre profil financier

Montant de l'investissement	Type de frais	Frais en €			Frais en %
		Frais uniques	Frais récurrents	Total	
100 000 €	Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires	567,69	497,50	1 065,19	1,07%
	<i>Droits de garde ⁽³⁾</i>		97,50		
	<i>Commission de gestion financière ⁽⁴⁾</i>		400,00		
	<i>Frais de courtage ⁽⁵⁾</i>	224,00			
	<i>Frais d'entrée non acquis à la société de gestion ⁽⁷⁾</i>	343,69			
	<i>Frais de sortie non acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais de change</i>	0			
	Rétrocessions perçues par la banque ⁽⁶⁾		391,31	391,31	0,39%
	Frais liés à l'instrument financier	0	353,19	353,19	0,35%
	<i>Frais d'entrée acquis à la société de gestion ⁽⁸⁾</i>	0			
	<i>Frais de sortie acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais indirects ⁽⁹⁾</i>		353,19		
	Montant total des frais estimés pour la 1^{ère} année (TTC)	567,69	1 242,00	1 809,69	1,81%

Les frais totaux sont ainsi estimés à 1,81% du montant investi (1 809,69 €) la 1^{ère} année et à 1,65% (1 650,29 €) à compter de la 2^{ème} année d'investissement (voir tableau ci-dessous).

Années de détention	Total des frais en €	Total des frais en %
Année 1	1 809,69	1,81%
Années suivantes	1 650,29	1,65%

3. Illustration de l'impact des frais annuels estimés sur une performance annuelle brute

La 1^{ère} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,81% du montant de votre investissement.

A partir de la 2^{ème} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,65% du montant de votre investissement.

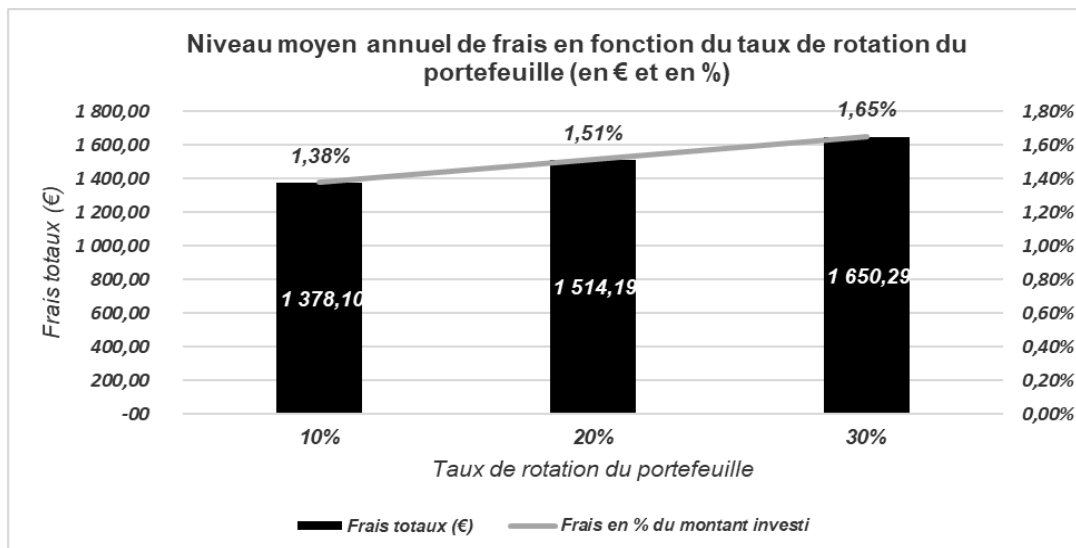
Ainsi, pour une détention de 3 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 1,70% du montant de votre investissement.

Ainsi, pour une détention de 5 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 1,68% du montant de votre investissement.



4. Evolution des frais estimés au regard du taux de rotation de votre portefeuille

Le niveau des frais estimés évoluera également en fonction du suivi des recommandations d'investissement (réallocation de votre portefeuille, nouvel investissement...) que vous déciderez de réaliser sur votre compte au cours de l'année. Le graphique ci-dessous illustre le niveau moyen annuel de frais estimé, à compter de la 2^{ème} année de détention, pour trois taux de rotation annuels de portefeuille (10%, 20% et 30%¹).



5. Avertissement

Afin d'améliorer la transparence auprès de ses Clients, BNP Paribas Banque Privée France vous communique à titre illustratif une estimation raisonnable des coûts et frais liés aux produits et aux services dans des conditions de marchés normales et basée sur les tarifs publiés en vigueur au moment de la publication de ce document.

Toutefois, les coûts et frais réels peuvent s'écarter de l'estimation fournie par les tableaux ci-dessus en fonction de votre situation, des circonstances dans lesquelles chaque transaction est conclue et de la composition réelle du portefeuille. En tout état de cause, le prix de nos instruments financiers sera déterminé conformément à notre politique de meilleure exécution.

Les coûts et frais réellement supportés au sein de votre portefeuille vous seront communiqués annuellement.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une modification du profil de risque de votre compte titres pourra entraîner une évolution à la hausse comme à la baisse de l'estimation des frais liée. Dans ce cas, une estimation de frais correspondant au nouveau profil de risque de votre compte vous sera communiquée.

En outre, la présente estimation de frais pourrait faire l'objet d'une mise à jour suite à des évolutions importantes des conditions de marché, des modifications significatives des allocations d'actifs associées aux différents profils de risque... Dans une telle hypothèse, nous vous en informerons et mettrons à votre disposition l'estimation des frais mise à jour.

Votre banquier privé est à votre disposition pour toute information complémentaire.

¹ Pour rappel, les frais estimés à compter de la 2^{ème} année de détention (cf. 2 - Estimation des frais annuels) ont été calculés avec un taux de rotation de portefeuille de 30%



6. Glossaire

(1) Méthodologie utilisée pour calculer l'estimation des frais

Afin de calculer ces estimations, les données suivantes ont été utilisées :

- Données de gestion observées :

- La composition du portefeuille
- Les détentions moyennes des catégories d'instruments financiers en % associées aux profils de risque
- Les taux d'activité moyens en %
- Le taux de courtage moyen (actions et obligations)
- Le taux de frais d'entrée moyen par type d'OPC
- Le taux de droit de garde moyen (applicable aux OPC externes et aux titres vifs externes)

- Données liées à l'OPC (Organisme de Placements Collectif) :

- Les taux moyens de frais indirects pour les OPC

- Données liées aux options tarifaires :

- Le taux de commission de gestion financière figurant dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée

Ces taux s'appuient sur la tarification en vigueur au 31 décembre 2017.

(2) taux de rotation du portefeuille : Ce taux représente la somme des achats et des ventes d'actifs financiers retraitée de l'ensemble des souscriptions et des rachats, rapportée à l'actif net moyen.

(3) Droit de Garde : ces frais sont liés à la tenue de compte conservation des titres et aux opérations administratives effectuées sur le Compte titres. Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base de la valorisation du portefeuille de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres au 31 décembre de l'année précédente,
- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil de l'année précédente.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

(4) Commission de gestion financière : la commission de gestion financière est calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations des actifs gérés dans le cadre de la Gestion Conseillée à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente. La valorisation de certains actifs (notamment les SCPI, SOFICA, FIP, FCPI, FCPR, GFF et GFA) ne sera pas prise en compte pour calculer le montant de la commission de gestion financière, en raison de l'absence potentielle de liquidité de ces avoirs.

La commission de gestion financière est perçue dans le cadre de la Convention Banque Privée. La Convention Banque Privée est un contrat qui matérialise votre relation avec BNP Paribas Banque Privée. Vous trouverez plus de précisions dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée, disponible dans votre Centre de Banque Privée ou sur le site bnpparibas.nc.

(5) Frais de courtage : les frais de courtage sont les frais facturés en bourse lors de l'achat ou de la vente de titres boursiers et d'ETF. La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

(6) Rétrocessions : au titre de son activité de distribution, la banque peut être amenée à percevoir des rétrocessions de la part des producteurs d'instruments financiers.



(7) **Frais d'entrée non acquis** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par la banque au titre de son activité de distribution, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

(8) **Frais d'entrée acquis (au gérant / à l'OPC)** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par le gérant de l'OPC ou l'OPC lui-même, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions de l'OPC.

(9) **Frais indirects** : les frais indirects rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative, qui est publiée nette de frais. Ils sont récurrents et hors rétrocessions perçues par la banque. Ils comprennent les frais courants, les frais de transaction et la commission de surperformance.

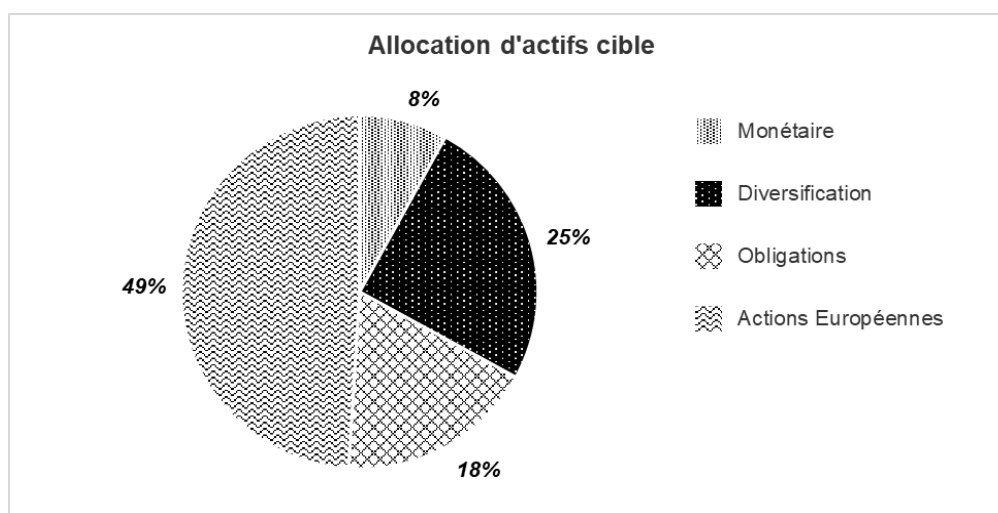
**SERVICE DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT : ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS**

Ce document a pour objectif de présenter une estimation des frais annuels supportés dans le cadre du service de conseil en investissement. Cette estimation vous est remise préalablement à la souscription de ce service ou à l'occasion de la modification du profil de risque de votre compte.

Elle est calculée à titre d'exemple sur la base d'un montant brut investi de 100 000 € et des hypothèses décrites ci-dessous. De ce fait, les coûts réellement supportés au cours de la durée de l'investissement peuvent différer de ceux repris dans cet exemple.

1. Informations sur le profil de risque et allocation de référence

- Profil de risque : assez élevé
- Allocation du portefeuille correspondante au profil de risque :

**2. Estimation des frais annuels associés à un profil assez élevé pour un investissement de 100 000 €**

L'estimation des frais présentée dans le tableau ci-dessous est calculée sur la base des hypothèses complémentaires suivantes :

1. Composition du portefeuille : 50% OPC (Organisme de Placement Collectif) – 50% titres vifs
2. Part de cash dans l'investissement la première année : 40%
3. Sur le portefeuille existant, soit 60% du montant total, réinvestissement à hauteur de 20% la première année (cf. (1) du glossaire)
4. Suivi des recommandations d'investissement conduisant à un taux de rotation du portefeuille (cf. (2) du glossaire) de 30% à compter de la 2^{ème} année de détention
5. Données de frais OPC :

	Monétaire	Diversification	Obligations	Actions européennes
Droit de garde	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
Frais indirects	0,00%	1,80%	0,50%	1,50%
Frais d'entrée	0,00%	1,07%	1,20%	1,42%



6. Données de frais titres vifs :

Droit de garde	0,15%
Frais de courtage	0,70%

NB : Ces estimations sont valables quel que soit votre profil financier

Montant de l'investissement	Type de frais	Frais en €			Frais en %
		Frais uniques	Frais récurrents	Total	
100 000 €	Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires	530,62	497,5	1 028,12	1,03%
	<i>Droits de garde ⁽³⁾</i>		97,5		
	<i>Commission de gestion financière ⁽⁴⁾</i>		400		
	<i>Frais de courtage ⁽⁵⁾</i>	224			
	<i>Frais d'entrée non acquis à la société de gestion ⁽⁷⁾</i>	306,62			
	<i>Frais de sortie non acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais de change</i>	0			
	Rétrocessions perçues par la banque ⁽⁶⁾		335,07	335,07	0,34%
	Frais liés à l'instrument financier	0	302,43	302,43	0,30%
	<i>Frais d'entrée acquis à la société de gestion ⁽⁸⁾</i>	0			
	<i>Frais de sortie acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais indirects ⁽⁹⁾</i>		302,43		
	Montant total des frais estimés pour la 1^{ère} année (TTC)	530,62	1 135,00	1 665,62	1,67%

Les frais totaux sont ainsi estimés à 1,67% du montant investi (1 665,62€) la 1^{ère} année et à 1,52% (1 521,90€) à compter de la 2^{ème} année d'investissement (voir tableau ci-dessous).

Années de détention	Total des frais en €	Total des frais en %
Année 1	1 665,62	1,67%
Années suivantes	1 521,90	1,52%

3. Illustration de l'impact des frais annuels estimés sur une performance annuelle brute

La 1^{ère} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,67% du montant de votre investissement.



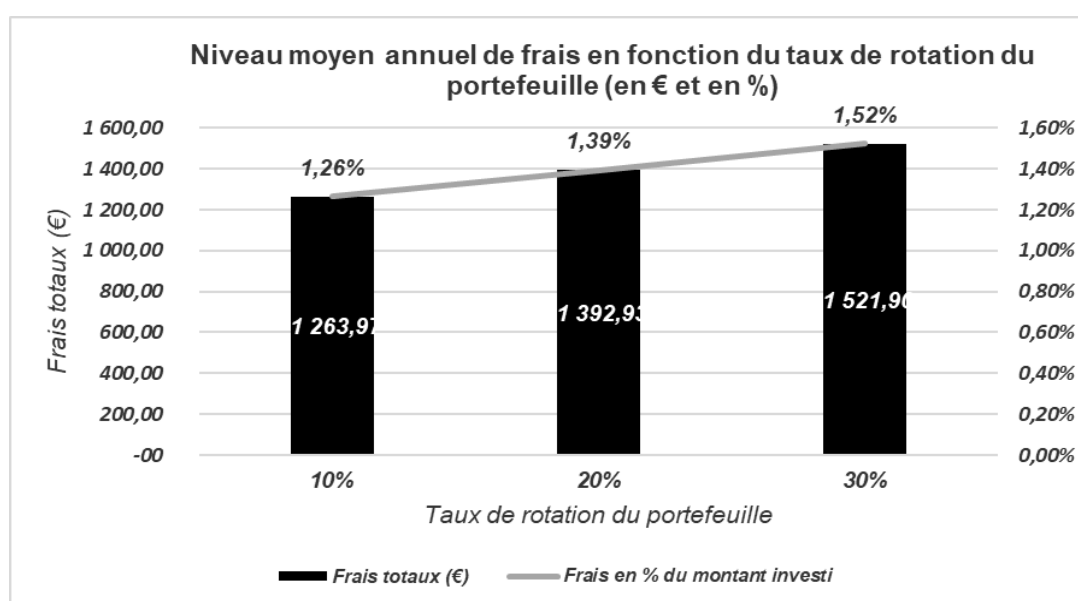
A partir de la 2^{ème} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,52% du montant de votre investissement.

Ainsi, pour une détention de 3 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 1,57% du montant de votre investissement.

Ainsi, pour une détention de 5 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 1,55% du montant de votre investissement.

4. Evolution des frais estimés au regard du taux de rotation de votre portefeuille

Le niveau des frais estimés évoluera également en fonction du suivi des recommandations d'investissement (réallocation de votre portefeuille, nouvel investissement...) que vous déciderez de réaliser sur votre compte au cours de l'année. Le graphique ci-dessous illustre le niveau moyen annuel de frais estimé, à compter de la 2^{ème} année de détention, pour trois taux de rotation annuels de portefeuille (10%, 20% et 30%¹).



5. Avertissement

Afin d'améliorer la transparence auprès de ses Clients, BNP Paribas Banque Privée France vous communique à titre illustratif une estimation raisonnable des coûts et frais liés aux produits et aux services dans des conditions de marchés normales et basée sur les tarifs publiés en vigueur au moment de la publication de ce document.

Toutefois, les coûts et frais réels peuvent s'écarter de l'estimation fournie par les tableaux ci-dessus en fonction de votre situation, des circonstances dans lesquelles chaque transaction est conclue et de la composition réelle du portefeuille. En tout état de cause, le prix de nos instruments financiers sera déterminé conformément à notre politique de meilleure exécution.

Les coûts et frais réellement supportés au sein de votre portefeuille vous seront communiqués annuellement.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une modification du profil de risque de votre compte titres pourra entraîner une évolution à la hausse comme à la baisse de l'estimation des frais liée. Dans ce cas, une estimation de frais correspondant au nouveau profil de risque de votre compte vous sera communiquée.

¹ Pour rappel, les frais estimés à compter de la 2^{ème} année de détention (cf. 2 - Estimation des frais annuels) ont été calculés avec un taux de rotation de portefeuille de 30%



En outre, la présente estimation de frais pourrait faire l'objet d'une mise à jour suite à des évolutions importantes des conditions de marché, des modifications significatives des allocations d'actifs associées aux différents profils de risque... Dans une telle hypothèse, nous vous en informerons et mettrons à votre disposition l'estimation des frais mise à jour.

Votre banquier privé est à votre disposition pour toute information complémentaire.

6. Glossaire

(1) Méthodologie utilisée pour calculer l'estimation des frais

Afin de calculer ces estimations, les données suivantes ont été utilisées :

- Données de gestion observées :

- La composition du portefeuille
- Les détentions moyennes des catégories d'instruments financiers en % associées aux profils de risque
- Les taux d'activité moyens en %
- Le taux de courtage moyen (actions et obligations)
- Le taux de frais d'entrée moyen par type d'OPC
- Le taux de droit de garde moyen (applicable aux OPC externes et aux titres vifs externes)

- Données liées à l'OPC (Organisme de Placements Collectif) :

- Les taux moyens de frais indirects pour les OPC

- Données liées aux options tarifaires :

- Le taux de commission de gestion financière figurant dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée

Ces taux s'appuient sur la tarification en vigueur au 31 décembre 2017.

(2) taux de rotation du portefeuille : Ce taux représente la somme des achats et des ventes d'actifs financiers retraitée de l'ensemble des souscriptions et des rachats, rapportée à l'actif net moyen.

(3) Droit de Garde : ces frais sont liés à la tenue de compte conservation des titres et aux opérations administratives effectuées sur le Compte titres. Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base de la valorisation du portefeuille de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres au 31 décembre de l'année précédente,
- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil de l'année précédente.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

(4) Commission de gestion financière : la commission de gestion financière est calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations des actifs gérés dans le cadre de la Gestion Conseillée à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente. La valorisation de certains actifs (notamment les SCPI, SOFICA, FIP, FCPI, FCPR, GFF et GFA) ne sera pas prise en compte pour calculer le montant de la commission de gestion financière, en raison de l'absence potentielle de liquidité de ces avoirs.

La commission de gestion financière est perçue dans le cadre de la Convention Banque Privée. La Convention Banque Privée est un contrat qui matérialise votre relation avec BNP Paribas Banque Privée. Vous trouverez plus de précisions dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée, disponible dans votre Centre de Banque Privée ou sur le site bnpparibas.nc.



(5) **Frais de courtage** : les frais de courtage sont les frais facturés en bourse lors de l'achat ou de la vente de titres boursiers et d'ETF. La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

(6) **Rétrocessions** : au titre de son activité de distribution, la banque peut être amenée à percevoir des rétrocessions de la part des producteurs d'instruments financiers.

(7) **Frais d'entrée non acquis** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par la banque au titre de son activité de distribution, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

(8) **Frais d'entrée acquis (au gérant / à l'OPC)** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par le gérant de l'OPC ou l'OPC lui-même, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions de l'OPC.

(9) **Frais indirects** : les frais indirects rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative, qui est publiée nette de frais. Ils sont récurrents et hors rétrocessions perçues par la banque. Ils comprennent les frais courants, les frais de transaction et la commission de surperformance.



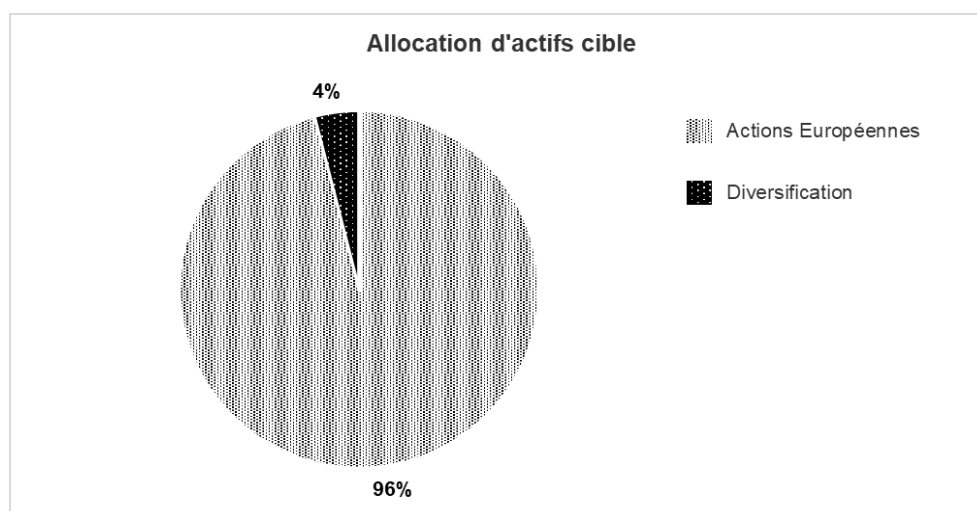
SERVICE DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT : ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS

Ce document a pour objectif de présenter une estimation des frais annuels supportés dans le cadre du service de conseil en investissement. Cette estimation vous est remise préalablement à la souscription de ce service ou à l'occasion de la modification du profil de risque de votre compte.

Elle est calculée à titre d'exemple sur la base d'un montant brut investi de 100 000 € et des hypothèses décrites ci-dessous. De ce fait, les coûts réellement supportés au cours de la durée de l'investissement peuvent différer de ceux repris dans cet exemple.

1. Informations sur le profil de risque et allocation de référence

- Profil de risque : Très élevé
- Allocation du portefeuille correspondante au profil de risque :



2. Estimation des frais annuels associés à un profil très élevé pour un investissement de 100 000 €

L'estimation des frais présentée dans le tableau ci-dessous est calculée sur la base des hypothèses complémentaires suivantes :

1. Composition du portefeuille : 50% OPC (Organisme de Placement Collectif) – 50% titres vifs
2. Part de cash dans l'investissement la première année : 40%
3. Sur le portefeuille existant, soit 60% du montant total, réinvestissement à hauteur de 20% la première année (cf. (1) du glossaire)
4. Suivi des recommandations d'investissement conduisant à un taux de rotation du portefeuille (cf. (2) du glossaire) de 30% à compter de la 2^{ème} année de détention
5. Données de frais OPC :

	Diversification	Actions européennes
Droit de garde	0,15%	0,15%
Frais indirects	1,80%	1,50%
Frais d'entrée	1,07%	1,42%



6. Données de frais titres vifs :

Droit de garde	0,15%
Frais de courtage	0,70%

NB : Ces estimations sont valables quel que soit votre profil financier

Montant de l'investissement	Type de frais	Frais en €			Frais en %
		Frais uniques	Frais récurrents	Total	
100 000 €	Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires	589,56	497,50	1 087,06	1,1%
	<i>Droits de garde ⁽³⁾</i>		97,50		
	<i>Commission de gestion financière ⁽⁴⁾</i>		400,00		
	<i>Frais de courtage ⁽⁵⁾</i>	224,00			
	<i>Frais d'entrée non acquis à la société de gestion ⁽⁷⁾</i>	365,56			
	<i>Frais de sortie non acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais de change</i>	0			
	Rétrocessions perçues par la banque ⁽⁶⁾		397,35	397,35	0,40%
	Frais liés à l'instrument financier	0	358,65	358,65	0,36%
	<i>Frais d'entrée acquis à la société de gestion ⁽⁸⁾</i>	0			
	<i>Frais de sortie acquis à la société de gestion</i>	0			
	<i>Frais indirects ⁽⁹⁾</i>		358,65		
	Montant total des frais estimés pour la 1^{ère} année (TTC)	589,56	1 253,50	1 843,06	1,84%

Les frais totaux sont ainsi estimés à 1,84% du montant investi (1843,06€) la 1^{ère} année et à 1,67% (1674,40€) à compter de la 2^{ème} année d'investissement (voir tableau ci-dessous).

Années de détention	Total des frais en €	Total des frais en %
Année 1	1 843,06	1,84%
Années suivantes	1 674,40	1,67%

3. Illustration de l'impact des frais annuels estimés sur une performance annuelle brute

La 1^{ère} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,84% du montant de votre investissement.

A partir de la 2^{ème} année, le rendement de votre investissement est positif si sa performance brute est strictement supérieure à 1,67% du montant de votre investissement.

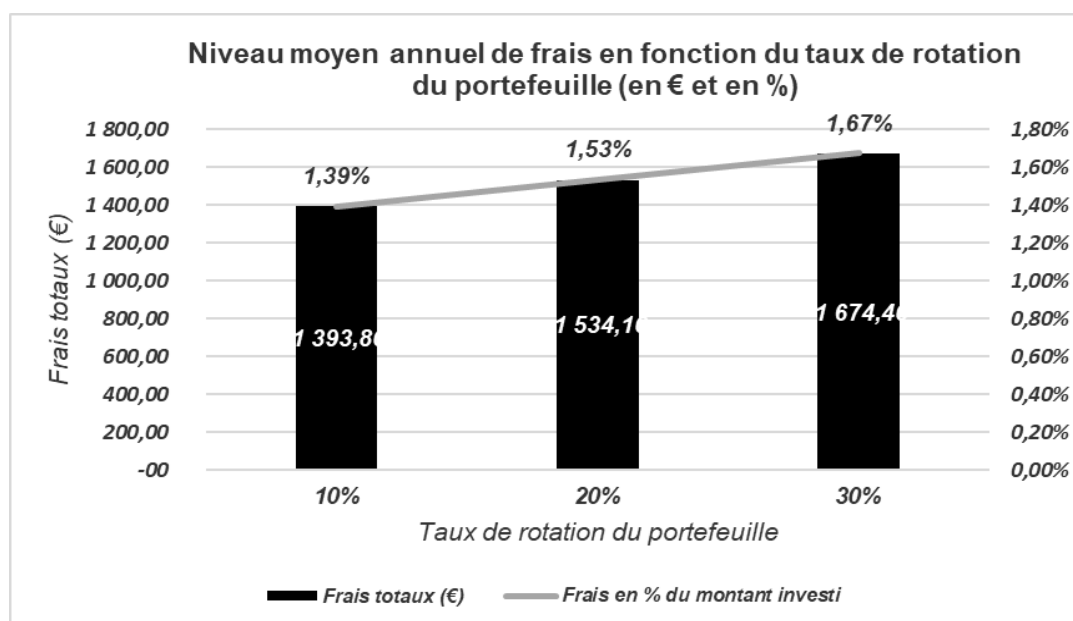


Ainsi, pour une détention de 3 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 1,73% du montant de votre investissement.

Ainsi, pour une détention de 5 ans, le rendement moyen est positif si la performance brute moyenne du portefeuille est strictement supérieure à 1,71% du montant de votre investissement.

4. Evolution des frais estimés au regard du taux de rotation de votre portefeuille

Le niveau des frais estimés évoluera également en fonction du suivi des recommandations d'investissement (réallocation de votre portefeuille, nouvel investissement...) que vous déciderez de réaliser sur votre compte au cours de l'année. Le graphique ci-dessous illustre le niveau moyen annuel de frais estimé, à compter de la 2^{ème} année de détention, pour trois taux de rotation annuels de portefeuille (10%, 20% et 30%)¹.



5. Avertissement

Afin d'améliorer la transparence auprès de ses Clients, BNP Paribas Banque Privée France vous communique à titre illustratif une estimation raisonnable des coûts et frais liés aux produits et aux services dans des conditions de marchés normales et basée sur les tarifs publiés en vigueur au moment de la publication de ce document.

Toutefois, les coûts et frais réels peuvent s'écarter de l'estimation fournie par les tableaux ci-dessus en fonction de votre situation, des circonstances dans lesquelles chaque transaction est conclue et de la composition réelle du portefeuille. En tout état de cause, le prix de nos instruments financiers sera déterminé conformément à notre politique de meilleure exécution.

Les coûts et frais réellement supportés au sein de votre portefeuille vous seront communiqués annuellement.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une modification du profil de risque de votre compte titres pourra entraîner une évolution à la hausse comme à la baisse de l'estimation des frais liée. Dans ce cas, une estimation de frais correspondant au nouveau profil de risque de votre compte vous sera communiquée.

En outre, la présente estimation de frais pourrait faire l'objet d'une mise à jour suite à des évolutions importantes des conditions de marché, des modifications significatives des allocations d'actifs associées aux différents profils

¹ Pour rappel, les frais estimés à compter de la 2^{ème} année de détention (cf. 2 - Estimation des frais annuels) ont été calculés avec un taux de rotation de portefeuille de 30%



de risque... Dans une telle hypothèse, nous vous en informerons et mettrons à votre disposition l'estimation des frais mise à jour.

Votre banquier privé est à votre disposition pour toute information complémentaire.

6. Glossaire

(1) Méthodologie utilisée pour calculer l'estimation des frais

Afin de calculer ces estimations, les données suivantes ont été utilisées :

- Données de gestion observées :

- La composition du portefeuille
- Les détentions moyennes des catégories d'instruments financiers en % associées aux profils de risque
- Les taux d'activité moyens en %
- Le taux de courtage moyen (actions et obligations)
- Le taux de frais d'entrée moyen par type d'OPC
- Le taux de droit de garde moyen (applicable aux OPC externes et aux titres vifs externes)

- Données liées à l'OPC (Organisme de Placements Collectif) :

- Les taux moyens de frais indirects pour les OPC

- Données liées aux options tarifaires :

- Le taux de commission de gestion financière figurant dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée

Ces taux s'appuient sur la tarification en vigueur au 31 décembre 2017.

(2) taux de rotation du portefeuille : Ce taux représente la somme des achats et des ventes d'actifs financiers retraitée de l'ensemble des souscriptions et des rachats, rapportée à l'actif net moyen.

(3) Droit de Garde : ces frais sont liés à la tenue de compte conservation des titres et aux opérations administratives effectuées sur le Compte titres. Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base de la valorisation du portefeuille de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres au 31 décembre de l'année précédente,
- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil de l'année précédente.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

(4) Commission de gestion financière : la commission de gestion financière est calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations des actifs gérés dans le cadre de la Gestion Conseillée à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente. La valorisation de certains actifs (notamment les SCPI, SOFICA, FIP, FCPI, FCPR, GFF et GFA) ne sera pas prise en compte pour calculer le montant de la commission de gestion financière, en raison de l'absence potentielle de liquidité de ces avoirs.

La commission de gestion financière est perçue dans le cadre de la Convention Banque Privée. La Convention Banque Privée est un contrat qui matérialise votre relation avec BNP Paribas Banque Privée. Vous trouverez plus de précisions dans la brochure « Conditions et Tarifs » de la Banque Privée, disponible dans votre Centre de Banque Privée ou sur le site bnpparibas.nc.



(5) **Frais de courtage** : les frais de courtage sont les frais facturés en bourse lors de l'achat ou de la vente de titres boursiers et d'ETF. La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

(6) **Rétrocessions** : au titre de son activité de distribution, la banque peut être amenée à percevoir des rétrocessions de la part des producteurs d'instruments financiers.

(7) **Frais d'entrée non acquis** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par la banque au titre de son activité de distribution, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

(8) **Frais d'entrée acquis (au gérant / à l'OPC)** : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit perçu par le gérant de l'OPC ou l'OPC lui-même, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions de l'OPC.

(9) **Frais indirects** : les frais indirects rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative, qui est publiée nette de frais. Ils sont récurrents et hors rétrocessions perçues par la banque. Ils comprennent les frais courants, les frais de transaction et la commission de surperformance.